

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 05 SEPTEMBRE 2017

2017 - 050

Date de convocation : 28/08/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le cinq du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, C. FORMONT, V. LEROY, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE, P. FRASQUET

Absents excusés : M. DEGAUCHY, F. LOIFERT

Procurations : M. DEGAUCHY donne procuration à P. LEFEBVRE, F. LOIFERT donne procuration à V. LEROY

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°50 : DUREE D'AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS POUR LA FIBRE OPTIQUE – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que la fixation de la durée d'amortissement est laissée à l'appréciation de l'assemblée délibérante.

Le Maire propose au Conseil une durée d'amortissement 10 ans pour fonds de concours pour la fibre optique.

Il conviendrait de créditer 4 162,00€ au compte 28041513 chapitre 040 opération d'ordre et de débiter 4 162,00€ au compte 6811 chapitre 042 opération d'ordre chaque année à compter de 2018 jusqu'à 2026 et 4 167,00€ en 2027.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à amortir ce bien sur une durée de 10 ans ;

- d'autoriser cette écriture et charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 05 septembre 2017.

Le Maire

Daniel CHARLET

